

Ordonnance de l'OSAV instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de la peste porcine africaine présente dans certains Etats membres de l'Union européenne¹

du 21 octobre 2014 (Etat le 23 août 2016)

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV),
vu l'art. 24, al. 3, let. a, de la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties²,
vu l'art. 5 al. 4, de l'ordonnance du 18 novembre 2015 réglant les échanges
d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les
Etats membres de l'UE, l'Islande et la Norvège^{3, 4}

arrête:

Art. 1 But et objet

¹ La présente ordonnance vise à prévenir la propagation de la peste porcine africaine en Suisse.

² Elle règle l'importation des animaux de l'espèce porcine et des produits animaux qui en sont issus en provenance de certains Etats membres de l'Union européenne (UE).

Art. 2 Importation de porcs vivants

¹ Il est interdit d'importer les porcs vivants provenant des zones mentionnées en annexe.

² Par dérogation à l'al. 1, ne sont pas frappées d'interdiction les importations de porcs vivants en provenance des zones mentionnées au ch. 1 de l'annexe et qui répondent aux conditions posées par l'art. 8, par. 2, de la décision d'exécution 2014/709/UE^{5, 6}.

RO 2014 3355

¹ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 7 janv. 2016, en vigueur depuis le 9 janv. 2016 (RO 2016 7).

² RS 916.40

³ RS 916.443.11

⁴ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 7 janv. 2016, en vigueur depuis le 9 janv. 2016 (RO 2016 7).

⁵ Décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains Etats membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE, JO L 295 du 11.10.2014, p. 63; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2016/464, JO L 80 du 31.3.2016, p. 36.

⁶ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 5 avr. 2016, en vigueur depuis le 7 avr. 2016 (RO 2016 1079).

³ Lors de leur importation, les porcs vivants visés à l'al. 2 doivent être accompagnés des certificats sanitaires appropriés et sur lesquels doit figurer la mention suivante:

«Porcs conformes à l'art. 8, par. 2, de la décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission (*).

(*) JO L 295 du 11.10.2014, p. 63.»

Art. 3⁷ Importation de sperme, d'ovules et d'embryons de porcs

¹ Il est interdit d'importer du sperme, des ovules et des embryons de porcs provenant des zones mentionnées aux ch. 2 à 4 de l'annexe.

² Il est interdit d'importer des embryons de porcs obtenus par monte naturelle provenant des zones mentionnées au ch. 1 de l'annexe.

Art. 4 Importation de viandes fraîches de porc, de certaines préparations de viandes de porc et de certains produits à base de viandes de porc

¹ Il est interdit d'importer des viandes fraîches de porc, des préparations de viandes de porc et des produits à base de viandes de porc tirés d'animaux originaires d'exploitations situées dans les zones mentionnées aux ch. 2, 3 et 4 de l'annexe.

² Par dérogation à l'al. 1, ne sont pas frappées d'interdiction les importations de viandes fraîches de porc, de préparations de viandes de porc et de produits à base de viandes de porc en provenance des zones mentionnées aux ch. 2, 3 et 4 de l'annexe et qui répondent aux conditions posées par les par. 2 et 3 de l'art. 11 de la décision d'exécution 2014/709/UE⁸.

Art. 5 Dérogation à l'importation de viandes fraîches de porc, de certaines préparations de viandes de porc et de certains produits à base de viandes de porc

¹ Par dérogation à l'art. 4, ne sont pas frappées d'interdiction les importations de viandes fraîches de porc, de préparations de viandes de porc et de produits à base de viandes de porc en provenance des zones mentionnées aux ch. 2, 3 et 4 de l'annexe et qui répondent aux conditions posées par l'art. 13 de la décision d'exécution 2014/709/UE⁹.

² Lors de leur importation, les produits visés à l'al. 1 doivent être accompagnés du certificat sanitaire approprié exigé dans le contexte des échanges au sein de l'Union européenne et sur lequel doit figurer la mention suivante:

«Produits conformes à la décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains Etats membres (*).

(*) JO L 295 du 11.10.2014, p. 63.»

⁷ Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 7 janv. 2016, en vigueur depuis le 9 janv. 2016 (RO 2016 7).

⁸ Voir note de bas de page relative à l'art. 2, al. 2.

⁹ Voir note de bas de page relative à l'art. 2, al. 2.

Art. 6 Importation de sous-produits animaux tirés d'animaux
de l'espèce porcine

¹ Il est interdit d'importer des lots de sous-produits animaux tirés d'animaux de l'espèce porcine originaires d'exploitations situées dans les zones mentionnées aux ch. 2, 3 et 4 de l'annexe.

² Par dérogation à l'al. 1, ne sont pas frappées d'interdiction les importations de sous-produits animaux qui répondent aux conditions posées par l'art. 10, par. 2, de la décision d'exécution 2014/709/UE¹⁰ et qui sont accompagnées d'un document commercial approprié exigé.

Art. 7 Importation de porcs sauvages vivants, de viandes fraîches de porc
sauvage, de préparations de viandes de porc sauvage et de produits à
base de viandes de porc sauvage

Il est interdit d'importer des porcs sauvages vivants, des viandes fraîches de porc sauvage, des préparations de viandes de porc sauvage et des produits à base de viandes de porc sauvage issus des zones mentionnées en annexe.

Art. 8 Abrogation d'un autre acte

L'ordonnance de l'OSAV du 9 avril 2014 instituant des mesures destinées à prévenir l'introduction de la peste porcine africaine présente dans certains Etats membres de l'Union européenne¹¹ est abrogée.

Art. 9 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 22 octobre 2014.

¹⁰ Voir note de bas de page relative à l'art. 2, al. 2.

¹¹ RO 2014 927 2859

Annexe¹²

(art. 2, al. 1 et 2, 3, 4, 5, al. 1, 6, al. 1, et 7)

États membres et zones concernés

1 Risque découlant d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée par la peste porcine africaine

1.1 Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Bauska, les communes rurales (*pagasti*) d'Īslīce, de Gailīši, de Brunava et de Ceraukste;
- dans la municipalité (*novads*) de Dobele, les communes rurales (*pagasti*) de Biksti, de Zebrene, d'Annenieki, de Naudīte, de Penkule, d'Auri et de Krimūnas, de Dobele, de Berze, la partie des communes rurales de Jaunbērze situées à l'ouest de la route P98, ainsi que la ville (*pilsēta*) de Dobele;
- dans la municipalité (*novads*) de Jelgava, les communes rurales (*pagasti*) de Glūda, de Svēte, de Platone, de Vircava, de Jaunsvirlauka, de Zaļenieki, de Vilce, de Lielplatone, d'Eleja et de Sesava;
- dans la municipalité (*novads*) de Kandava, les communes rurales (*pagasti*) de Vāne et de Matkule;
- dans la municipalité (*novads*) de Talsi, les communes rurales (*pagasti*) de Lube, d'Īve, de Valdgale, de Ģibuļi, de Lībagi, de Laidze, d'Ārlava, d'Abava, ainsi que les villes de Sabile, de Talsi, de Stende et de Valdemārpils;
- la municipalité (*novads*) de Brocēni;
- la municipalité (*novads*) de Dundaga;
- la municipalité (*novads*) de Jaunpils;
- la municipalité (*novads*) de Roja;
- la municipalité (*novads*) de Rundāle;
- la municipalité (*novads*) de Stopiņi;
- la municipalité (*novads*) de Tērvete;
- la ville (*pilsēta*) de Bauska;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jelgava;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jūrmala.

¹² Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O de l'OSAV du 18 août 2016, en vigueur depuis le 23 août 2016 (RO 2016 2913).

1.2 Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jurbarkas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Raudonė, de Veliuona, de Seredžius et de Juodaičiai;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pakruojis, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Klovainiai, de Rozalimas et de Pakruojis;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krekenava située à l'ouest de la rivière Nevėžis;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Raseiniai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Ariogala, d'Ariogala (ville), de Betygala, de Pajūkiai et de Šiluva;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šakiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Plokščiai, de Kriūkai, de Lekėčiai, de Lukšiai, de Griškabūdis, de Barzdai, de Žvirgždaičiai, de Sintautai, de Kudirkos Naumiestis, de Slavikiai et de Šakiai;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pasvalys;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilkaviškis;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Radviliškis;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kalvarija;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kazlų Rūda;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Marijampolė.

1.3 Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

Dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

- dans le district (*powiat*) d'Augustów, les communes (*gminy*) d'Augustów avec la ville d'Augustów, de Nowinka, de Płaska, de Sztabin et de Bargłów Kościelny;
- dans le district (*powiat*) de Bielsk Podlaski, les communes (*gminy*) de Brańsk avec la ville de Brańsk, de Boćki, de Rudka et de Wyszki, la partie de la commune (*gmina*) de Bielsk Podlaski située à l'ouest de la ligne formée par la route n° 19 (allant vers le nord à partir de la ville de Bielsk Podlaski) et prolongée par la limite orientale de la ville de Bielsk Podlaski et la route n° 66 (allant vers le sud à partir de la ville de Bielsk Podlaski), la

ville de Bielsk Podlaski, la partie de la commune (*gmina*) d'Orla située à l'ouest de la route n° 66, dans le district (*powiat*) de Bielsko-Biała;

- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Choroszcz, de Juchnowiec Kościelny, de Suraz, de Turośń Kościelna, de Tykocin, de Łapy, de Poświętne, de Zawady et de Dobrzyniewo Duże;
- dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Drohiczyn, de Dziadkowice, de Grodzisk, de Milejczyce et de Perlejewo;
- dans le district (*powiat*) de Suwałki, les communes (*gminy*) de Rutka-Tartak, de Szypliszki, de Suwałki et de Raczki;
- dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Suchowola et de Korycin;
- dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, les parties des communes (*gminy*) de Kleszczele et de Czeremcha situées à l'ouest de la route n° 66;
- le district (*powiat*) de Łomża;
- le district (*powiat*) de la ville de Białystok;
- le district (*powiat*) de la ville de Łomża;
- le district (*powiat*) de la ville de Suwałki;
- le district (*powiat*) de Mońki;
- le district (*powiat*) de Sejny;
- le district (*powiat*) de Wysokie Mazowieckie;
- le district (*powiat*) de Zambrów;

dans la voïvodie de Mazovie:

- dans le district (*powiat*) de Sokołów, les communes (*gminy*) de Ceranów, de Jabłonna Lacka, de Sterdyń et de Repki;
- dans le district (*powiat*) de Siedlce, les communes (*gminy*) de Korczew, de Przesmyki et de Paprotnia;
- dans le district (*powiat*) d'Ostrołęka, les communes (*gminy*) de Rzekuń, de Troszyn, de Czerwin et de Goworowo;
- le district (*powiat*) de Łosice;
- le district (*powiat*) d'Ostrów;

dans la voïvodie de Lublin:

- dans le district (*powiat*) de Włodawa, la commune (*gmina*) de Hanna;
- dans le district (*powiat*) de Biała Podlaska, les communes (*gminy*) de Konstantynów, de Janów Podlaski, de Leśna Podlaska, de Rokitno, de Biała Podlaska, de Zalesie, de Terespol avec la ville de Terespol, de Piszczac, de Kodeń, de Tuczna, de Stawatyce et de Sosnówka;
- le district (*powiat*) de la ville de Biała Podlaska.

2 Risque découlant de la population de porcs sauvages contaminée par le virus de la peste porcine africaine

2.1 Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) de Kallaste;
- la ville (*linn*) de Rakvere;
- la ville (*linn*) de Tartu;
- la ville (*linn*) de Viljandi;
- le comté (*maakond*) d'Harjumaa [sauf la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au sud de la route n° 1 (E20), la commune (*vald*) d'Aegviidu et la commune (*vald*) d'Anija];
- le comté (*maakond*) d'Ida-Virumaa;
- le comté (*maakond*) de Läänemaa;
- le comté (*maakond*) de Pärnumaa;
- le comté (*maakond*) de Põlvamaa;
- le comté (*maakond*) de Raplamaa;
- la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au nord de la route n° 1 (E20);
- la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'ouest de la route n° 24126;
- la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'ouest de la route n° 49;
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au nord-est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu;
- la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu;
- la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'ouest de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route n° 155 jusqu'au croisement avec la route n° 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune;
- la commune (*vald*) d'Abja;
- la commune (*vald*) d'Alatskivi;
- la commune (*vald*) d'Avanduse;
- la commune (*vald*) de Haaslava;
- la commune (*vald*) de Haljala;
- la commune (*vald*) de Halliste;

- la commune (*vald*) de Kambja;
- la commune (*vald*) de Karksi;
- la commune (*vald*) de Koonga;
- la commune (*vald*) de Kõpu;
- la commune (*vald*) de Laekvere;
- la commune (*vald*) de Luunja;
- la commune (*vald*) de Mäksa;
- la commune (*vald*) de Märjamaa;
- la commune (*vald*) de Meeksi;
- la commune (*vald*) de Peipsiääre;
- la commune (*vald*) de Piiirissaare;
- la commune (*vald*) de Rägavere;
- la commune (*vald*) de Rakvere;
- la commune (*vald*) de Saksi;
- la commune (*vald*) de Sõmeru;
- la commune (*vald*) de Vara;
- la commune (*vald*) de Vihula;
- la commune (*vald*) de Võnnu.

2.2 Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Balvi, les communes rurales (*pagasti*) de Vīksna, de Bērzkalne, de Vecīlža, de Lazduleja, de Briežuciems, de Tilža, de Bērzpils et de Krišjāņi;
- dans la municipalité (*novads*) de Bauska, les communes rurales (*pagasti*) de Mežotne, de Code, de Dāviņi et de Vecsaule;
- dans la municipalité (*novads*) de Dobele, la partie de la commune rurale (*pagasts*) de Jaunbērze située à l'est de la route P98;
- dans la municipalité (*novads*) de Gulbene, les communes rurales (*pagasti*) de Lejasciems, de Lizums, de Ranka, de Druvienu, de Tirza et de Līgo;
- dans la municipalité (*novads*) de Jelgava, les communes rurales (*pagasti*) de Kalnciems, de Līvberze et de Valgunde;
- dans la municipalité (*novads*) de Kandava, les communes rurales (*pagasti*) de Cēre, de Kandava, de Zemīte et de Zante, la ville de Kandava;
- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Skulte, de Vidriži, de Limbaži et d'Umurga;

- dans la municipalité (*novads*) de Rugāji, la commune rurale (*pagasts*) de Lazdukalns;
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, la commune rurale (*pagasts*) de Liepupe;
- dans la municipalité (*novads*) de Talsi, les communes rurales (*pagasti*) de Ķūļciems, de Balgale, de Vandzene, de Lauciene, de Virbi et de Strazde;
- la municipalité (*novads*) d'Ādaži;
- la municipalité (*novads*) d'Aizkraukle;
- la municipalité (*novads*) d'Aknīste;
- la municipalité (*novads*) d'Alūksne;
- la municipalité (*novads*) d'Amata;
- la municipalité (*novads*) d'Ape;
- la municipalité (*novads*) de Babīte;
- la municipalité (*novads*) de Baldone;
- la municipalité (*novads*) de Baltinava;
- la municipalité (*novads*) de Carnikava;
- la municipalité (*novads*) de Cēsis;
- la municipalité (*novads*) de Cesvaine;
- la municipalité (*novads*) d'Engure;
- la municipalité (*novads*) d'Ērgļi;
- la municipalité (*novads*) de Garkalne;
- la municipalité (*novads*) d'Iecava;
- la municipalité (*novads*) d'Ikšķile;
- la municipalité (*novads*) d'Ilūkste;
- la municipalité (*novads*) d'Inčukalns;
- la municipalité (*novads*) de Jaunjelgava;
- la municipalité (*novads*) de Jaunpiebalga;
- la municipalité (*novads*) de Jēkabpils;
- la municipalité (*novads*) de Ķegums;
- la municipalité (*novads*) de Ķekava;
- la municipalité (*novads*) de Kocēni;
- la municipalité (*novads*) de Koknese;
- la municipalité (*novads*) de Krimulda;
- la municipalité (*novads*) de Krustpils;

- la municipalité (*novads*) de Lielvārde;
- la municipalité (*novads*) de Līgatne;
- la municipalité (*novads*) de Līvāni;
- la municipalité (*novads*) de Lubāna;
- la municipalité (*novads*) de Madona;
- la municipalité (*novads*) de Mālpils;
- la municipalité (*novads*) de Mārupe;
- la municipalité (*novads*) de Mērsrags;
- la municipalité (*novads*) de Nereta;
- la municipalité (*novads*) d’Ogre;
- la municipalité (*novads*) d’Olaive;
- la municipalité (*novads*) d’Ozolnieki;
- la municipalité (*novads*) de Pārgauja;
- la municipalité (*novads*) de Pļaviņas;
- la municipalité (*novads*) de Priekule;
- la municipalité (*novads*) de Rauna;
- la municipalité (*novads*) de Ropaži;
- la municipalité (*novads*) de Sala;
- la municipalité (*novads*) de Salaspils;
- la municipalité (*novads*) de Saulkrasti;
- la municipalité (*novads*) de Sēja;
- la municipalité (*novads*) de Sigulda;
- la municipalité (*novads*) de Skrīveri;
- la municipalité (*novads*) de Smiltene;
- la municipalité (*novads*) de Tukums;
- la municipalité (*novads*) de Varakļāni;
- la municipalité (*novads*) de Vecpiebalga;
- la municipalité (*novads*) de Vecumnieki;
- la municipalité (*novads*) de Viesīte;
- la municipalité (*novads*) de Viļaka;
- la ville (*pilsēta*) de Limbaži;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jēkabpils;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Valmiera.

2.3 Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kavarskas, de Kurkliai et la partie d'Anykščiai située au sud-ouest de la route n° 121 et de la route n° 119;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Šilų, de Bukonių et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimių, les villages (*kaimas*) de Biliuškiiai, de Drobiškiiai, de Normainiai II, de Normainėliai, de Juškonys, de Pauliukai, de Mitėniškiiai, de Zofijauka et de Naujokai;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Akademijos, d'Alšėnų, de Babtų, de Batniavos, de Čekiškės, de Domeikavos, d'Ežerėlio, de Garliavos, de Garliavos apylinkių, de Kačerginės, de Kulautuvos, de Linksmakalnio, de Raudondvario, de Ringaudų, de Rokų, de Samylų, de Taurakiemio, d'Užliedžių, de Vilkių, de Vilkių apylinkių et de Zapyškio;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Josvainių, de Pernaravos, de Krakių, de Dotnuvos, de Gudžiūnų, de Surviliškio, de Vilainių, de Truskavos, de Šėtos et de Kėdainių miesto;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Karsakiškio, de Naujamiesčio, de Pajstrio, de Panevėžio, de Ramygalos, de Smilgių, d'Uptytės, de Vadoklių et de Velžio et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krenavos située à l'est de la rivière Nevėžis;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Veiverių, de Šilavoto, de Naujosios Ūtos, de Balbieriškio, d'Ašmintos, d'Išlaužo et de Pakuonių;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jašiūnų, de Turgelių, d'Akmenynės, de Šalčininkų, de Gerviškų, de Butrimonių, d'Eišiškių, de Poškonių et de Dieveniškų;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kaniavos, de Marcinkonių et de Merkinės;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius, les parties des conseils des seniors (*seniūnija*) de Sudervė et de Dūkštai situées au nord-est de la route n° 171, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Maišiagala, de Zujūnų, d'Avižienių, de Riešės, de Paberžės, de Nemenčinės, de Nemenčinės (ville), de Sužionių, de Buivydžių, de Bezdonių, de Lavoriškių, de Mickūnų, de Šatrininkų, de Kalvelių, de Nemėžių, de Rudaminos, de Rūkainių, de Medininkų, de Marijampolio, de Pagirių, de Juodšilių;

- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Utena, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Sudeikių, d'Utenos, d'Utenos miesto, de Kuktiškių, de Daugailių, de Tauragnų et de Saldutiškio;
- dans la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Pivašiūnų, de Punios, de Daugų, d'Alovės, de Nemunaičio, de Raitininkų, de Miroslovo, de Krokialaukio, de Simno et d'Alytaus;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaunas;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Panevėžys;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Prienai;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Vilnius;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Biržai;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Druskininkai;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ignalina;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Lazdijai;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Molėtai;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Rokiškis;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Širvintos;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Švenčionys;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ukmergė;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Zarasai;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Birštonas;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Visaginas.

2.4 Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

Dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Czarna Białostocka, de Gródek, de Michałowo, de Supraśl, de Wasilków et de Zabłudów;
- dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Dąbrowa Białostocka, de Janów, de Krynki, de Kuźnica, de Nowy Dwór, de Sidra, de Sokółka et de Szudziałowo;
- dans le district (*powiat*) d'Augustów, la commune (*gminy*) de Lipsk;

- dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, la commune (*gmina*) de Dubicze Cerkiewne, les parties des communes (*gminy*) de Kleszczele et de Czeremcha situées à l'est de la route n° 66;
- dans le district (*powiat*) de Bielsk Podlaski, la partie de la commune (*gmina*) de Bielsk Podlaski située à l'est de la ligne formée par la route n° 19 (allant vers le nord à partir de la ville de Bielsk Podlaski) et prolongée par la limite orientale de la ville de Bielsk Podlaski et la route n° 66 (allant vers le sud à partir de la ville de Bielsk Podlaski), la partie de la commune (*gmina*) d'Orla située à l'est de la route n° 66.

3 Risque découlant des exploitations porcines et de la population de porcs sauvages contaminées par le virus de la peste porcine africaine: zones où la situation épidémiologique est instable

3.1 Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) d'Elva;
- la ville (*linn*) de Võhma;
- le comté (*maakond*) de Jõgevamaa;
- le comté (*maakond*) de Järvamaa;
- le comté (*maakond*) de Valgamaa;
- le comté (*maakond*) de Võrumaa;
- la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au sud de la route n° 1 (E20);
- la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'est de la route no 24126;
- la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'est de la route n° 49;
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au sud-ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu;
- la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu;
- la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'est de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route no 155 jusqu'au croisement avec la route no 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune;
- la commune (*vald*) d'Aegviidu;
- la commune (*vald*) d'Anija;
- la commune (*vald*) de Kadrina;
- la commune (*vald*) de Kolga-Jaani;

- la commune (*vald*) de Konguta;
- la commune (*vald*) de Kõo;
- la commune (*vald*) de Laeva;
- la commune (*vald*) de Nõo;
- la commune (*vald*) de Paistu;
- la commune (*vald*) de Puhja;
- la commune (*vald*) de Rakke;
- la commune (*vald*) de Rannu;
- la commune (*vald*) de Rõngu;
- la commune (*vald*) de Saarepeedi;
- la commune (*vald*) de Tapa;
- la commune (*vald*) de Tähtvere;
- la commune (*vald*) de Tarvastu;
- la commune (*vald*) de Ülenurme;
- la commune (*vald*) de Väike-Maarja.

3.2 Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Balvi, les communes rurales (*pagasti*) de Kubuļi et de Balvi;
- dans la municipalité (*novads*) de Gulbene, les communes rurales (*pagasti*) de Beļava, de Galgauska, de Jaungulbene, de Dauksti, de Stradi, de Litene et de Stāmeriena;
- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Viļķene, de Pāle et de Katvari;
- dans la municipalité (*novads*) de Rugāji, la commune rurale (*pagasts*) de Rugāji;
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, les communes rurales (*pagasti*) d'Ainaži et de Salacgrīva;
- la municipalité (*novads*) d'Aglona;
- la municipalité (*novads*) d'Aloja;
- la municipalité (*novads*) de Beverīna;
- la municipalité (*novads*) de Burtnieki;
- la municipalité (*novads*) de Cibla;
- la municipalité (*novads*) de Dagda;

- la municipalité (*novads*) de Daugavpils;
- la municipalité (*novads*) de Kārsava;
- la municipalité (*novads*) de Krāslava;
- la municipalité (*novads*) de Ludza;
- la municipalité (*novads*) de Mazsalaca;
- la municipalité (*novads*) de Naukšēni;
- la municipalité (*novads*) de Preiļi;
- la municipalité (*novads*) de Rēzekne;
- la municipalité (*novads*) de Riebiņi;
- la municipalité (*novads*) de Rūjiena;
- la municipalité (*novads*) de Strenči;
- la municipalité (*novads*) de Valka;
- la municipalité (*novads*) de Vārkava;
- la municipalité (*novads*) de Viļāni;
- la municipalité (*novads*) de Zilupe;
- la ville (*pilsēta*) d'Ainaži;
- la ville (*pilsēta*) de Salacgrīva;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Daugavpils;
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Rēzekne.

3.3 Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Debeikių, de Skiemonių, de Viešintų, d'Andrioniškio, de Svėdasų, de Troškūnų, de Traupio et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) d'Anykščiai située au nord-est de la route no 121 et de la route no 119;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Alytus, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Butrimonių;
- dans la municipalité de district (*rajono savivaldybė*) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Upninkų, de Ruklos, de Dumsių, d'Užusalių, de Kulvos et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimiai, les villages d'Akliai, d'Akmeniai, de Barsukinė, de Blauzdžiai, de Gireliai, de Jagėlava, de Juljanava, de Kuigaliai, de Liepkalniai, de Martyniškiai, de Milašiškiai, de Mimaliai, de Naujasodis, de Normainiai I, de Paduobiai, de Palankesiai, de Pamelnytėlė, de Pėdžiai, de Skrynės, de Svalkeniai, de Terespolis, de Varpėnai, de Žemių gst., de Žieveliškiai et de Žemių miestelis;

- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Vandžiolgalos, de Lapių, de Karmėlavos et de Neveronių;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Pelėdnagių;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jiezno et de Stakliškių;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Miežiškių et de Raguvos;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Baltosios Vokės, de Pabarės, de Dainavos et de Kalesninkų;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Valkininkų, de Jakėnų, de Matuizų, de Varėnos et de Vydenių;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius, les parties des conseils des seniors (*seniūnijos*) de Sudervė et de Dūkštai situées au sud-ouest de la route n° 171;
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d’Utena, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d’Užpalių, de Vyžuonų et de Leliūnų;
- la municipalité simple (*savivaldybė*) d’Elektrėnai;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Jonava;
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaišiadorys;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kupiškis;
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Trakai.

3.4 Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

- dans le district (*powiat*) d’Hajnówka, les communes (*gminy*) de Czyże, de Białowieża, d’Hajnówka avec la ville d’Hajnówka, de Narew et de Narewka;
- dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Mielnik, de Nurzec-Stacja et de Siemiatycze avec la ville de Siemiatycze.

4 Risque découlant des exploitations porcines et de la population de porcs sauvages contaminées par le virus de la peste porcine africaine: zones où la maladie est endémique

Les zones suivantes en Italie:

toutes les zones de la Sardaigne.

